

GUZENE IMMOBILIER
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : Le Petit Verdillon, Av des
Anémones, Biver
13120 Gardanne
911569861 RCS Aix-en-Provence

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 01/03/2026

Le 01/03/2026, à 9 h, au siège social,

M Robin GUZENE,
Demeurant LE PETIT VERDILLON, AV DES ANEMONES BIVER 13120 Gardanne,

Associé unique et seul Président de la Société GUZENE IMMOBILIER,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social et modification corrélative de l'article « Siège social » des statuts
- Pouvoir en vue des formalités.

PREMIERE DECISION - TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social sis actuellement à Le Petit Verdillon, Avenue des Anémones, Biver, 13120 Gardanne à 1480 Avenue d'Arménie, Pôle Yvon Moranda 13120 Gardanne, à compter 01/03/2026.

En conséquence, l'article « Siège social » des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - Siège social

Le siège social est fixé à 1480 Avenue d'Arménie, Pôle Yvon Moranda 13120 Gardanne. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'associé unique
M Robin GUZENE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'R' or 'G' shape with a horizontal line crossing it.